

mêmes jour et heure, où l'on exécutait en l'église de Saint-Eustache, par fâcheuse tolérance, la " Messe dramatisée " de F. Liszt, il survenait l'aventure ci-après, en l'église Saint-François de Sales, pendant la célébration du mariage de la fille de M. Gounod, musicien de grand renom. Par suite du plus injustifiable oubli des convenances et prescriptions liturgiques, une dame notoirement connue pour appartenir au protestantisme luthérien, avait été priée d'exécuter diverses compositions du père de la mariée, en manière d'accompagnement de messe. Un des ténors les plus en vogue, lui aussi, avait été prié de faire entendre l'horripilant *Ave Maria* des concerts, des salons, des pensionnats. Un conflit de chanteurs et cantatrices, conflit de tout point inqualifiable, s'est produit à la tribune de l'orgue, dégénéral en pugilat, à la suite de menaces proférées à haute voix. La porte de la tribune de l'orgue a été enfoncée par violence... Les journaux qui ont crié le fait dans les rues de Paris racontaient que les chœurs et choristes malmenèrent fort M. Gounod fils et aussi l'irascible ténor qui parvint à se préserver de l'averse des horions tombant dru, grâce à un parapluie pouvant servir à toutes fins. Voilà bien le théâtre pris à l'Église en flagrant délit. S. E. le nonce pontifical, Mgr di Rende, qui a donné la bénédiction nuptiale aux époux, a pu rendre témoignage *de visu et auditu* de la véracité de ces faits profondément regrettables. Les journaux républicains qui les ont hurlés, colportés à tous les coins de Paris, concluaient par ces mots, leur dernier outrage à notre religion. " *Ne vous mariez pas à l'église !* "

(à suivre)

---

## LES PETITES SŒURS DES PAUVRES A ROME.

Son Eminence le Cardinal-Vicaire a béni, vendredi, la chapelle de la nouvelle Maison des Petites-Sœurs des Pauvres, et le matin à 7 h., assistée de ses cérémoniaires ordinaires et des RR. PP. Chanoines Réguliers de Latran de la Maison de Saint-Pierre-ès-liens, Son Eminence a consacré l'autel.

Sa Sainteté Léon XIII a montré une bienveillance particulière à cette œuvre sublime de charité ; c'est lui qui l'a sanctionnée par un Bref du premier mars 1879. Sous son Pontificat, les Petites-Sœurs se sont établies à Rome en 1880 ; enfin, dernièrement, dans le Bref adressé à leur vénérable fondateur, Léon XIII a montré toute sa sympathie et son admiration pour ces bonnes Sœurs qui se dévouent et font simplement des prodiges de charité. Enfin, Léon XIII en voulant doter Pérouse d'un établissement de charité y a envoyé, il y a quelques semaines, une colonie de Petites-Sœurs.

En venant s'établir à Rome, en 1880, les bonnes Sœurs ont pris en location un logement dans la *Via Giulia* ; bientôt le logement devint trop petit.